

Le journal des Belges à l'étranger

Fondateur depuis 1967 :
Hugues du Roy de Blicquy

n° 315 bimestriel JUILLET - AOÛT 2021

ÉDITO

Toujours la Pandémie



Malheureusement, à ce jour, la pandémie qui est mondiale, a fait plus de 4 millions de morts. Nous connaissons tous la situation dans les pays Africains et Asiatiques dans lesquels le nombre de cas d'infection

au Covid - 19 explose.

N'oublions pas que nous pouvons les aider en leur donnant le seul remède actuellement connu qui est le vaccin. C'est une obligation morale et éthique. Même s'il est encore tôt pour tirer les leçons du Covid - 19, certains enseignements sont déjà vraiment clairs : il faut s'atteler à réduire les fractures entre le politique et la société. Il faut d'avantage d'engagement citoyen. Un engagement non égoïste. Il faut aussi plus et mieux d'État et également de digital.

Enfin il faut comprendre que ce problème est global, c'est-à-dire qu'il touche toute notre planète.

Mais cette compréhension ne se décrète pas. On ne peut pas cependant aujourd'hui parler seulement de pandémie car un autre problème planétaire nous frappe tous sans exception ; en effet, des inondations et des incendies d'une brutalité inhabituelle sont de plus en plus fréquents ; aucun pays, aucune région ne peut être épargnée et notre pays a malheureusement été durement touché tout récemment. Et pour terminer ces nouvelles peu réjouissantes, une note positive et pleine d'optimisme doit être mise en avant : les succès et les victoires de ces jeunes Belges qui ont vaincu bien des difficultés aux jeux olympiques de Tokyo.

Nous les félicitons de tout cœur.

Christian M Bauwens, Président

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE DUBAÏ

Le Pavillon Belge

Du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, la Belgique participera activement à la prochaine Exposition Universelle qui se tiendra à Dubai dans les Émirats Arabes Unis.

Il est d'une importance stratégique pour la Belgique d'être activement présente à Dubai. En effet il s'agit d'un événement d'une ampleur mondiale avec plus de 180 pays participant qui se tient pour la première fois dans un pays du Golfe. Il était impensable que la Belgique n'y soit pas présente.

C'est également le premier événement d'envergure mondiale après la crise du Covid-19 avec près de 20 millions de visiteurs attendus. C'est le moment idéal pour relancer et redynamiser, tous ensemble, l'économie mondiale.

La superficie du site de l'Expo s'étend sur 5,6 km², soit 600 terrains de football. Il est divisé en trois secteurs, chacun dédié à un thème bien précis. Situé dans le secteur de la mobilité, le pavillon Belge présentera notre vision de l'avenir de la mobilité. Comment sera la mobilité en Belgique en 2050 et comment nos entreprises s'y préparent-elles ?

Les entreprises belges ont développé de nombreux systèmes intelligents pour la mobilité du futur. À l'Expo 2020 Dubai, des penseurs et entrepreneurs belges se réuniront avec leurs homologues du monde entier pour échanger, exposer et débattre de leur vision de la mobilité du futur. Les innovations créatives d'aujourd'hui jetteront les bases d'une mobilité intelligente, sûre, propre et durable pour les années à venir.

Notre volonté est de montrer ces innovations aux visiteurs du monde entier d'une manière didactique, conviviale et ludique dans un très large espace d'exposition de 700 m² offrant un regard sur l'avenir des technologies belges en matière de mobilité.

"L'Arche Verte", comme notre pavillon a été élégamment nommé, est un espace verdoyant, accueillant et élégant. Il reflète toute notre Belgitude dans un savant mélange de romantisme latin dans le domaine de l'art et de précision scientifique anglo-saxonne dans le domaine industriel. Tout au long de sa visite, le visiteur sera guidé et accompagné par nos plus populaires et nos plus célèbres personnages de bandes dessinées. La bande dessinée



fait partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine culturel. Elle a joué un rôle majeur dans le développement de la bande dessinée européenne et mondiale. Nous souhaitons le rappeler à nos visiteurs. Le Pavillon belge est également une fenêtre ouverte sur le cœur et sur l'âme des Belges en mettant en exergue notre convivialité et notre joie de vivre. Notre restaurant belge du 3^e étage piloté par un chef étoilé belge en sera la meilleure démonstration. La carte sera typiquement belge, avec un large choix de spécialités représentatives de notre gastronomie.

Pour permettre aux visiteurs de se détendre entre deux visites, une magnifique terrasse sera aménagée sur le toit plat du pavillon pour profiter de la douceur du climat avec un vue imprenable sur l'ensemble du site de l'Expo.

Il nous faut également présenter nos produits traditionnels. C'est pourquoi au rez-de chaussée nous ouvrirons un kiosque de frites et un kiosque de gaufres afin de permettre aux visiteurs pressés un arrêt rapide pour un en-cas savoureux et inoubliable.

Parmi les produits les plus emblématiques de la gastronomie belge nous trouvons bien évidemment le chocolat. Pour partager cette gourmandise avec le plus de visiteurs possibles, nous avons aménagé un espace dédié exclusivement au chocolat belge. Nous souhaitons également montrer que la Belgique est située au cœur de l'Europe, à proximité des grandes villes européennes et dispose de moyens de transport faciles et performants.

Le centre d'affaires multifonctionnel du pavillon sera l'endroit idéal pour se connecter avec le monde et organiser des événements économiques, académiques ou culturels. Il permettra de centraliser les idées, les personnes, les innovations et les cultures afin de réfléchir à l'aménagement d'une voie durable vers l'avenir. Un chemin qui s'étend non seulement pendant les six mois de l'Exposition Universelle à Dubai mais se prolongera bien au-delà, pour de nombreuses années à venir.

VACCINATION HORS BELGIQUE

La réglementation en vigueur : communiqué

L'information est également disponible dans Recognition of foreign vaccinations - Tracing against corona (corona-tracking.info) (page uniquement en anglais)

a) Les vaccinations faites hors de Belgique peuvent être enregistrées dans Vaccinnet s'il est satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Le vaccin administré est soit un vaccin autorisé par l'Agence européenne des Médicaments, soit Covishield, la variante

produite en Inde de Vaxzevria (également connu sous le nom COVID-19 AstraZeneca)

2. La personne vaccinée
 - Est un ressortissant belge, ou
 - Est une personne dont la résidence principale est établie en Belgique, ou
 - Est le partenaire ou l'enfant cohabitant avec un Belge ou une personne ayant sa résidence principale en Belgique, ou
 - Étudie ou travaille en Belgique

3. La personne vaccinée dispose d'un document fiable mentionnant le vaccin, la dose administrée et la date de la vaccination.

L'enregistrement dans Vaccinnet doit se faire par un médecin établi en Belgique. L'identification dans Vaccinnet se fait sur base du numéro de Registre national ou numéro NISS.

- b) Délivrance d'un EU Digital COVID Certificate

Un EU Digital COVID Certificate peut être délivré à

1. Toute personne qui a été vaccinée hors de Belgique ET
2. Dont les données de vaccination sont disponibles dans Vaccinnet ET
3. Qui, sur base des données de vaccination disponibles dans Vaccinnet, peut être considérée comme complètement vaccinée selon un schéma de vaccination reconnu en Belgique

La preuve de vaccination doit être légalisée par le poste diplomatique ou consulaire.

Veillez également consulter le lien : <https://covidsafe.be/fr/> N'hésitez pas à nous envoyer par email à info@ufbe.be vos questions et/problèmes rencontrés afin que nous puissions les communiquer au ministère des Affaires étrangères et y apporter une réponse.

I EXPATRIATION

Combien de Belges habitent à l'étranger ?

Près d'un demi-million de Belges résident en dehors de nos frontières. Du moins, il s'agit du nombre de Belges inscrits dont le SPF Affaires étrangères a connaissance. Selon les données les plus récentes de notre SPF, pas moins de 492.147 Belges (inscrits) vivent actuellement à l'étranger, un nombre légèrement inférieur à la population de la ville d'Anvers (527.763). Une tendance légèrement à la hausse se dessine. En 2019, seuls 476.653 compatriotes résidaient à l'étranger.

La France et l'Europe ont la cote

La France est de loin le pays le plus populaire (139.962), suivie de loin par les Pays-Bas (40.480), le Royaume-Uni (32.227), l'Espagne (31.796) et l'Allemagne (29.027). Les États-Unis ont séduit 28.234 compatriotes, tandis que le Canada a attiré 15.983 Belges. Le Luxembourg (24.275) et la Suisse

(23.569) occupent également une très bonne position au sein du classement. Plus de 72 % des Belges à l'étranger vivent en Europe. Les autres continents sont loin derrière : Asie (7,9 %), Afrique (5,1 %), Amérique du Sud (3,2 %) et Océanie (1,6 %). L'Amérique du Nord et l'Amérique centrale représentent 9,9 %, avec une majorité de Belges établis aux États-Unis et au Canada.

En Afrique, on retrouve le plus de Belges en Afrique du Sud (7.814), au Maroc (4.618) et en RD Congo (2.746). L'Australie est une autre destination assez populaire (6.126). 1.288 Belges séjournent en Nouvelle-Zélande. La majeure partie des Belges en Amérique du Sud vivent en Argentine (5.497), en Bolivie (3.942) et au Brésil (1.826). Et, en effet, il existe des pays où ne vit qu'un seul Belge, notamment le Lesotho, le Turkménistan, les Îles Salomon et les Îles Marshall.

Pension

Les Belges à l'étranger n'ont pas tous réellement quitté notre pays, c'est certain. Il s'agit souvent de personnes nées dans un autre pays qui sont belges parce que l'un des parents ou les deux possèdent la nationalité belge. Généralement, ils ont aussi une seconde nationalité. Néanmoins, un grand nombre de Belges choisissent de s'installer ailleurs, temporairement ou non, pour des raisons professionnelles, sentimentales, climatiques... Il est frappant de constater qu'un nombre croissant de compatriotes pensionnés décident de s'installer à l'étranger. D'après le Service fédéral des Pensions, 56.377 ressortissants belges ont perçu leur pension à l'étranger le 1er janvier 2020. 81 % d'entre elles résident dans l'Union européenne, avec pour principales destinations, la France (22.760), l'Espagne (7.883) et les Pays-Bas (4.089).

L'inscription est recommandée

Attention : les chiffres mentionnés précédemment pourraient être inférieurs à la réalité. En effet, ils concernent uniquement les Belges inscrits auprès d'un consulat belge. D'ailleurs, nous encourageons vivement nos compatriotes à s'inscrire, si cela n'est pas déjà le cas. L'assistance administrative, telle que celle fournie par les communes en Belgique, n'est destinée qu'aux Belges inscrits dans le registre consulaire de la population. Pensez, par exemple, à des services tels que la délivrance d'une carte d'identité, d'un passeport et d'une série d'attestations, mais aussi à la possibilité de participer aux élections. Dans les situations d'urgence également, les Belges inscrits peuvent compter sur une assistance consulaire plus efficace, en cas d'urgence.

I AFRIQUE

La fabrication de vaccins anti-Covid-19 soutenue par l'UE, la Belgique et la Wallonie

Signature des intentions en avril 2021 en présence du Président du Sénégal, Macky Sall, du Ministre-Président du Gouvernement wallon, Elio Di Rupo et du Ministre de l'Economie Willy Borsus. La production en Afrique de vaccins contre la Covid-19 se concrétise avec l'initiative « **Équipe Europe** ». La Belgique et la Wallonie, acteurs de premier plan à l'échelle mondiale dans la production et le développement de vaccins, jouent un rôle central.

L'objectif est de réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des 99% de vaccins importés et de renforcer la production en Afrique. L'Institut Pasteur de Dakar va héberger un pôle régional de production. Ce mécanisme sera soutenu par le gouvernement du Sénégal et les partenaires financiers internationaux.

La production en Afrique des vaccins contre la Covid-19 se matérialise après que « **l'Équipe Europe** » a officiellement accepté de soutenir des investissements à grande échelle dans la production de vaccins par l'Institut Pasteur de Dakar. L'Équipe Europe réunit la Commission européenne, les États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, et la Banque européenne d'investissement, ainsi que d'autres institutions financières. L'Équipe Europe, avec d'autres partenaires internationaux, s'est engagée à apporter un important soutien à la viabilité à moyen et à long terme du projet.

La Belgique soutiendra le Sénégal dans ses initiatives pour structurer la production de vaccins et de produits pharmaceutiques, notamment avec le centre pharmaceutique Pharmapolis. La Belgique se félicite également qu'une entreprise belge de biotechnologie active dans les nouvelles plateformes de bioproduction établisse, avec l'appui de la Wallonie, un partenariat, avec l'Institut Pasteur de Dakar, pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

La visite du **Président sénégalais, Macky Sall**, en Wallonie en avril dernier avait jeté les premières bases d'une coopération en la matière. La **société Univercells**, à la pointe du progrès en matière d'installations de bioproduction, avait signé pour l'occasion un accord avec l'Institut Pasteur de Dakar afin de créer un centre de production de vaccins contre la Covid-19 au Sénégal. Ce projet fait partie intégrante de cette nouvelle initiative. Le projet s'inscrit aussi dans la



politique de coopération et de solidarité internationale concrète de la Wallonie et de la **Fédération Wallonie Bruxelles** au travers de partenariats scientifiques et industriels.

Par ailleurs, **Univercells** et l'**IRESEF** (L'Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Épidémiologique et de Formations) de Diambiadio - dans la foulée de contacts initiés par la Wallonie et entretenus depuis plusieurs années - sont également en train de développer un projet ambitieux de production de vaccins et d'autres produits médicaux. Il implique également un important volet R&D où à la fois l'industrie et la recherche de la **Wallonie** et de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** auront un rôle clé. Ce partenariat a également fait l'objet de la signature d'une lettre d'intention lors de la visite du Président sénégalais à Namur.

L'Équipe Europe à l'avant-garde de la réaction face à la Covid-19 en Afrique
Face à la pandémie, l'Équipe Europe est l'un des principaux donateurs à la facilité **COVAX**, l'initiative mondiale visant à garantir un accès juste et équitable aux vaccins contre la Covid-19 dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.

Dans ce cadre, l'Institut Pasteur de Dakar, partenaires clés pour la production de vaccins en Afrique. L'Institut produit déjà des vaccins approuvés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et a été identifié par le gouvernement sénégalais

et les Centres africains de contrôle et de protection des maladies comme hébergeur potentiel de la nouvelle usine de production de vaccins. La nouvelle installation serait construite sur des terrains adjacents aux installations de recherche existantes.

Réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations de vaccins
L'Afrique, un continent de 54 pays et 1,2 milliard d'habitants, ne produit actuellement que 1 % des vaccins qu'elle administre. Les 99 % restants sont importés.

La pandémie de la Covid-19 a encore exposé les vulnérabilités de l'Afrique pour assurer un accès abordable aux médicaments, vaccins et technologies vitales de la santé. Stimuler la production locale sauvera des vies, soutiendra la santé publique et les systèmes de santé, et renforcera les économies africaines, notamment en soutenant les emplois locaux et en améliorant le partage de technologies essentielles.

La première phase de construction de la nouvelle usine devrait être financée par le gouvernement du Sénégal et des partenaires internationaux, dont la Commission européenne, avec l'appui de la Belgique, par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement, de l'Agence française de développement, du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), la Société financière internationale (IFC) et la US Development Finance Corporation (DFC).

I UFBE – EUROPCAR

Le partenariat prolongé

Les membres de l'UFBE bénéficient encore de "tarifs spéciaux" exclusifs sur la Belgique et de "tarifs partenaires" sur le reste du monde pour l'année 2021. Fondée à Paris en 1949, Europcar est la plus importante compagnie internationale de location de véhicules d'origine européenne. La société possède, aujourd'hui, une flotte internationale de plus de 220 000 véhicules répartis sur un réseau de 2 650 bureaux de location dans 143 pays, couvrant ainsi l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océan Indien, l'Amérique Centrale, le Mexique, les Caraïbes et l'Asie-Pacifique. Pour une réservation en ligne, vous devez cliquer sur ce lien spécifique à l'UFBE : <https://www.europcar.be/fr?promoCode=41770630>

I EXPORTATIONS BELGES

Boostées par Pfizer

Ce n'est un secret pour personne, le secteur pharmaceutique est un des moteurs de notre économie. En cette année de pandémie nos exportations ont été particulièrement boostées par ce secteur et le site belge de Pfizer n'y est pas étranger. Chaque mois un peu plus de 100 millions de doses de vaccin contre le coronavirus sont produites à l'usine Pfizer de Puurs (Anvers). Selon la Banque nationale, la Belgique a exporté 3,8 milliards d'euros de vaccins durant les 4 premiers mois de l'année. Quand on parle vaccin contre le coronavirus, c'est principalement de celui développé par Pfizer et BioNTech, le premier dans la course au vaccin. Si une grande partie est issue des usines du Michigan, la Belgique et l'usine de Puurs plus précisément jouent aussi un rôle majeur dans la production et l'expédition du précieux vaccin à travers le monde. Début d'année les statistiques flamandes font état de 2 milliards d'euros d'exportation de vaccins anti-Covid 19 depuis notre pays. L'usine belge a augmenté ses capacités de production pour s'adapter à la demande croissante du marché. Déjà réputée dans le remplissage des médicaments injectables, elle a ajouté l'assemblage du vaccin contre le coronavirus à partir de 280 composants situés dans 19 pays. Nul doute que notre situation géographique au cœur de l'Europe et notre capacité en matière de logistique jouent également un rôle dans ce succès pharmaceutique. La capacité de production ne cesse d'augmenter et l'objectif de 4 milliards de doses produites devrait être atteint en 2022.

I UNION EUROPÉENNE

Sécurité sociale

Chaque État membre possède sa propre législation en matière de sécurité sociale. Les obligations et droits qui en découlent sont les mêmes pour toutes les personnes travaillant dans ce pays, qu'il s'agisse de citoyens du pays ou de ressortissants étrangers. Toutefois, les règles de l'Union européenne (UE) coordonnent les systèmes nationaux de sécurité sociale, pour garantir que **les personnes qui vont s'installer dans un autre pays de l'UE ne perdent pas leur couverture sociale** (droits à pension et soins de santé, par exemple) et veiller à ce qu'elles sachent toujours à quelles dispositions nationales elles sont soumises.

En vertu des règles de l'UE, une personne **ne peut pas être soumise à plusieurs législations de sécurité sociale en même temps**, de sorte qu'elle doit payer ses cotisations sociales dans un seul pays. D'une manière générale, c'est la législation du pays **où la personne travaille effectivement** (comme salarié ou indépendant) qui s'applique, et les contributions doivent être payées dans ce pays. Peu importe le pays où elle vit (s'il s'agit d'un travailleur frontalier, par exemple) ou le lieu où est établi son employeur.



Il existe une exception pour les travailleurs qui ont été **détachés à l'étranger pour une durée de moins de deux ans**: ils peuvent continuer à être assurés et à payer leurs cotisations dans le pays à partir duquel ils sont détachés.

Pour ceux qui **travaillent simultanément dans plusieurs pays**, des règles spécifiques déterminent le pays dont la législation s'applique et dans lequel ils doivent payer des cotisations.

I CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE DE L'UE

Fonctionnement

Découvrez ce qu'est le nouveau certificat COVID numérique de l'UE et comment il vous permet de voyager facilement et en toute sécurité en Europe pendant la pandémie.

Qu'est-ce que le certificat COVID numérique de l'UE?

Tous les citoyens et citoyennes de l'UE qui

- ont été **vacciné(e)s** contre la COVID-19,
- présentent un **résultat de test négatif** à la COVID-19, ou
- se sont **rétabli(e)s** de la COVID-19

peuvent le prouver à l'aide d'un certificat numérique appelé **"certificat COVID numérique de l'UE"**.

Le certificat est émis gratuitement par les autorités nationales et reconnu par **l'ensemble des 27 États membres de l'UE**, ainsi que par la **Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein**.

Le certificat est disponible dans une langue nationale et en anglais. Il comprend un code QR affiché sur un dispositif (comme un smartphone ou une tablette) ou imprimé, ainsi qu'une signature numérique vérifiée par le service passerelle de l'UE.

À partir de quand le certificat COVID numérique de l'UE entre-t-il en vigueur? Le certificat est **actif depuis le 1er juillet 2021** et est **gratuit**. Le système s'applique pendant 12 mois à compter du 1er juillet.

Si un pays n'est pas prêt à délivrer des certificats à cette date, une période transitoire de six semaines est prévue, pendant laquelle d'autres formats peuvent encore être utilisés et devraient également être acceptés par d'autres États membres de l'UE.

Comment le certificat COVID numérique de l'UE facilite-t-il les déplacements au sein de l'UE?

Le certificat vous permet de voyager plus facilement et en toute sécurité dans l'UE en montrant que vous avez été vacciné(e), que vous avez obtenu un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 ou que vous vous êtes rétabli(e) de la COVID-19.

Le certificat COVID numérique de l'UE comprend un **processus de vérification rapide** et contribue à prévenir l'utilisation de faux certificats dans l'ensemble de l'UE.

Le certificat à lui seul **n'est pas un document de voyage**. Il n'est pas suffisant pour voyager, vous avez donc toujours besoin de votre passeport ou d'une autre forme d'identification.

Vous n'avez pas non plus besoin du certificat pour voyager mais il devrait rendre les déplacements plus faciles. Si vous disposez d'un certificat COVID numérique de l'UE, vous



ne devriez en principe pas faire de dépistage ou de quarantaine.

Comment obtenir son certificat COVID numérique de l'UE?

Il existe trois manières d'obtenir un certificat COVID numérique de l'UE:

- **la vaccination**: vous êtes vacciné(e) avec un vaccin contre la COVID-19,
- **rétablissement d'une infection par le SARS-CoV-2**: moins de 180 jours se sont écoulés depuis que vous avez obtenu un résultat de test positif (test PCR)
- **test négatif à la COVID-19**: vous présentez un résultat de test négatif (test PCR ou test rapide de détection d'antigènes)

Remarque: les tests reconnus au titre du certificat comprennent les tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN), tels que les tests RT-PCR et les tests rapides de détection d'antigènes. Les voyageurs et voyageurs devraient toujours vérifier les règles applicables, c'est-à-dire quel test est accepté pour lever les restrictions à la libre circulation, aux points de transit et à destination. Les tests de détection des anticorps ne sont pas reconnus, mais cela pourrait changer après le lancement du système.

Les citoyens et citoyennes de l'UE qui ont été vacciné(e)s dans un pays tiers peuvent demander le certificat COVID numérique de l'UE à l'État membre dont ils et elles ont la nationalité ou la résidence. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à l'État membre dont vous avez la nationalité ou dans lequel vous résidez.

Quelles données figurent dans le certificat? Les données sont-elles en sécurité? Les informations contenues dans le certificat COVID numérique de l'UE se limitent à:

- votre nom
- votre date de naissance
- la date de délivrance

- les informations sur le vaccin/le test/le rétablissement
- un identifiant unique

Ces données restent sur le certificat et ne sont pas stockées ou conservées lorsque le certificat est vérifié par QR Code ou lors de contrôles humains.

Toutes les autres données sanitaires restent du ressort de l'autorité nationale qui a délivré un certificat COVID numérique de l'UE. Quelles sont les mesures relatives aux déplacements pour les titulaires d'un certificat COVID numérique de l'UE?

Les titulaires d'un certificat COVID numérique de l'UE en cours de validité **ne devraient en principe pas effectuer de tests ou une quarantaine lors de déplacements à l'intérieur de l'UE**.

Les pays de l'UE doivent accepter les certificats de vaccination uniquement pour les vaccins qui ont reçu une autorisation de mise sur le marché de l'UE. Les pays peuvent décider d'accepter également les certificats de voyageurs et voyageuses de l'UE qui ont reçu un autre vaccin.

Pour en savoir plus, consultez, avant votre voyage, **le site ou l'application Re-open EU** ou les **autorités nationales** du pays dans lequel vous vous rendez.

Afin d'aider les pays de l'UE à **mettre en place des mesures coordonnées** pour protéger la santé publique tout en permettant la libre circulation dans l'UE, le Conseil a adopté **une recommandation actualisée sur les déplacements au sein de l'UE**. La recommandation contient, entre autres, des dispositions relatives à des seuils communs pour l'examen des restrictions à la libre circulation pour des raisons de santé publique et à un cadre commun en ce qui concerne les éventuelles mesures pour les personnes qui voyagent en provenance de zones à haut risque.

EXPAT & CO
smart insurances

Une vie sans souci à l'étranger commence par une bonne assurance.

Expat & Co crée des plans d'assurance uniques et sur mesure pour les expatriés, les étudiants, les universitaires et les globe-trotters.

Laissez-nous vous aider. Contactez info@expatinsurance.eu

Une couverture intelligente pour les citoyens du monde.

expatinsurance.eu



I INONDATIONS

Lancement d'une plateforme « Entraide logement »



Dans sa volonté de tout mettre en œuvre pour reloger les victimes des inondations qui se retrouvent sans toit, la Wallonie vient de mettre en ligne le site internet entraide.logement.wallonie.be. Il est destiné à centraliser les offres et demandes de logement.

La vocation du site entraide.logement.wallonie.be est de mettre en relation les propriétaires et les candidats-occupants. Il doit permettre d'offrir des possibilités de logement aux familles sinistrées, via des critères clairs de demandes tels que la localisation, le type de logement ou encore le nombre de chambres...

Pour les propriétaires solidaires, cela doit leur permettre d'éviter trop de démarches et placer une annonce rapidement sur le site à destination des locataires impactés avec mise à disposition de documents-type.

Campagne "Louez solidaires"

Parallèlement, l'Union wallonne des Agences immobilières sociales, le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie (FLW) et la Wallonie lanceront dès la semaine prochaine, une campagne pour promouvoir la gestion par les AIS, des biens de particuliers.

Intitulée « louezsolidaires », cette campagne vise à inciter des propriétaires à mettre leur bien à disposition des agences immobilières sociales (AIS) qui agissent comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires en recherche d'un logement. Elle favorise la mise à disposition de logements de qualité à des ménages à revenus modestes et précaires. Des dispositions particulières sont en outre prises par le Gouvernement wallon afin d'inciter les propriétaires à mettre leur bien en gestion d'une AIS.

Cette campagne qui était initialement prévue dès septembre 2021 pour mettre en avant les missions classiques des AIS est anticipée en tenant compte d'un dispositif adopté par le Gouvernement wallon le 5 août 2021 afin de répondre à la demande de logement consécutive aux inondations. Pour rappel les avantages d'une mise en gestion d'un bien à une AIS sont les suivants :

- Le loyer est garanti ;
- La remise en état du bien est assurée à la fin de la prise en gestion ;
- Toute la gestion locative est prise en charge ;
- Des avantages fiscaux (exonération ou réduction du précompte immobilier, réduction d'impôt pour travaux de mise en conformité et réduction du taux de TVA).

Aides pour remettre rapidement sur le marché des logements inoccupés

Outre ceux-ci, dans la perspective de mobiliser le plus de logements possibles pour reloger les familles dont le logement est sinistré, le Gouvernement wallon a adopté :

- Un mécanisme d'aides qui seront octroyées par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, sous forme de prêts et subventions pour les propriétaires d'un bien nécessitant des travaux pour permettre rapidement à un ménage d'être relogé et qui sera mis en gestion à une AIS ou une association de promotion du logement ;
- Une réduction à 2 ans de la durée de prise en gestion qui est habituellement de 9 ans.

L'aide se fera pour moitié sous la forme d'un prêt à taux 0 et pour l'autre moitié sous la forme d'une subvention, le tout étant plafonné à 30 000 € par logement réhabilité. L'objectif est donc de remettre sur le marché rapidement des logements initialement inoccupés ou qui ne présentent pas toutes les garanties de sécurité/salubrité. Et pour les AIS, de (ré) introduire des logements dans le circuit locatif au bénéfice des ménages à revenus modestes.

I SITUATION D'URGENCE

Qu'est-ce que BE-Alert?

BE-Alert est un **système d'alerte** qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence. Jusqu'à présent l'alerte et l'information à la population pouvait se faire via les médias (sociaux), les services de secours déployés sur le terrain ou -en ce qui concerne le risque Seveso ou nucléaire- par le biais d'un réseau de sirènes.

Le système BE-Alert permet désormais une alerte via de **nouveaux canaux complémentaires**. Ainsi, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur peut, **s'il l'estime nécessaire**, alerter la population par **appel vocal, SMS ou e-mail**.

De la sorte, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide (ex. Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie).

BE-Alert dispose de **capacité suffisante** pour alerter simultanément un grand nombre de citoyens, via différents canaux. Nous continuerons de tester cette capacité sur une base régulière.

Le projet BE-Alert

En 2014, le Centre de Crise a lancé le projet-pilote BE-Alert et a permis, pendant deux années, à 33 communes de le tester, l'évaluer et d'apporter des pistes d'amélioration pour élaborer un outil performant à proposer à tous les services et autorités du pays, concernés par la sécurité des citoyens. Depuis 2017, BE-Alert est opérationnel dans toute la Belgique. Actuellement, plus de **675 000 adresses** sont déjà enregistrées et **475 communes** sont déjà enregistrées sur BE-Alert.

Sous quelle forme recevrais-je l'information ?

L'autorité en charge de la situation d'urgence choisira le canal approprié en fonction de l'évènement. Il s'agira soit d'un SMS, d'un appel vocal (sur poste fixe ou mobile) ou d'e-mail.

Exemples :

- SMS et/ou appel vocal, pour une recommandation urgente à la population (mise à l'abri, évacuation,...)
- "Alerte. Ceci est un message du Bourgmestre. Suite à un incendie dans l'entreprise X, nous vous recommandons de fermer portes et fenêtres jusqu'à nouvel ordre. Plus d'infos sur..."



- E-mail : message de prévention, envoi de communiqué de presse, situation de longue durée (pénurie électrique) "Pré-alerte. Nous avons été informé d'un risque accru de pénurie électrique dans les jours à venir. Un délestage doit être mis en place pour notre commune. Ce délestage aura lieu mardi 12 entre 18h et 21h. Veuillez prendre les dispositions qui s'imposent pour votre famille. Vous retrouvez tous les conseils sur la page web de..."

Lors de votre inscription, il est donc important de remplir le plus de champs possibles pour que les autorités puissent vous informer, quel que soit le canal choisi.

Selon votre opérateur téléphonique, l'expéditeur du message sera identifiable par les numéros suivants :

- 1789
- ALERTE 1789

1789 est un numéro unique pour BE-Alert. Si vous recevez un SMS de ce numéro, vous pouvez être sûr qu'il vient de BE-Alert. Recevez-vous un SMS du numéro 8686 ? C'est possible. Ceci peut également être utilisé pour BE-Alert. Toutefois, ce numéro n'enverra que des messages d'intérêt public, comme un changement dans la collecte des ordures. 8686 est un numéro commercial. Il est donc certainement possible que d'autres entreprises utilisent également ce numéro. Pour un appel vocal, vous serez toujours contacté par le numéro : 04/77.77.77.55

I COVID-19

Stratégie de vaccination au niveau de la Wallonie

En date du 26 juillet, 78,5 % des personnes de 18 ans et + ont reçu une première dose en Wallonie. Au total, 65% de la population wallonne est complètement vaccinée.

Quelques chiffres

La campagne de vaccination contre le Covid-19 avance toujours à grands pas en Wallonie : le **cap des 80%** des citoyens âgés de 18 ans ou plus ayant reçu une première dose de vaccin devrait être franchi dans les prochains jours.

Concernant la **vaccination des 16-17 ans**, un jeune sur deux a déjà pris rendez-vous, tandis qu'on approche les 20% d'adolescents de 12 à 15 ans ayant fait la même démarche, alors que les invitations ont été reçues la semaine passée.

La Wallonie se réjouit aussi du **taux de vaccination des professionnels soignants de 80%**, tandis qu'on dénombre **86 % de personnes à comorbidités vaccinées**.

Pass sanitaire et certificat Covid

Le **Certificat Covid numérique européen** est désormais utilisé dans tous les pays de l'UE pour prouver que son titulaire a été vacciné, testé négatif ou est guéri du coronavirus.

Il peut être obtenu via l'**appli CovidSafeBE** ou être téléchargé via le site **masante.be** ou le **site du Réseau Santé wallon**. Il peut également être obtenu par courrier postal. **En savoir plus** : Pour demander votre certificat de vaccination par courrier postal, vous pouvez joindre notre service d'assistance disponible 24/24 au numéro **071 31 34 93**

I ACHAT SUR PLAN

La loi Breyne qui protège l'acheteur fête ses 50 ans

Auparavant, il arrivait que beaucoup de candidats-acquéreurs perdent leurs économies suite à la faillite d'entrepreneurs ou promoteurs immobiliers chargés de la construction de leur maison. La loi Breyne a alors été adoptée pour protéger les acquisitions d'immeubles sur plan ou en construction en Belgique. Ce vendredi 9 juillet, cette loi fête ses 50 ans ! L'occasion pour Notaire.be de revenir sur les garanties que vous offre la loi.

Quand et comment devenez-vous propriétaire d'un bien acheté sur plan ?

Une fois le compromis de vente signé, vous êtes directement propriétaire du terrain à bâtir. Vous devenez propriétaire de la maison au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. Le notaire indiquera différentes clauses spécifiques dans votre acte d'achat afin que vous soyez pleinement informé de la situation.

Pour que vous soyez protégé, le vendeur de votre habitation en construction est autant responsable que l'entrepreneur et l'architecte jusqu'à la fin des travaux. C'est ce qu'on appelle le « transfert des risques ». L'entrepreneur restera d'ailleurs responsable en cas d'éventuels défauts du bâtiment durant 10 ans (garantie décennale).

Quelles sont les modalités de paiement ?

Légalement, il est interdit que le paiement total des travaux soit déjà effectué avant la signature du compromis. Néanmoins, le vendeur vous demandera peut-être un acompte qui ne peut dépasser 5% du prix total. Attention tout de même, si vous payez un acompte, vous risquez de perdre ce montant en cas de faillite de l'entrepreneur.

Ce n'est qu'à la signature du compromis que vous pourrez payer le prix du terrain et des travaux qui ont déjà été réalisés. Le reste pourra être payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Est-ce que la fin des travaux vous sera garantie ?

La loi Breyne oblige l'entrepreneur à constituer une caution auprès d'un organisme financier. Le montant de cette garantie est de 5% du prix des travaux pour l'entrepreneur agréé et de 100% pour l'entrepreneur qui n'est pas agréé. L'entrepreneur non agréé fournit donc une garantie d'achèvement des travaux. En cas de faillite par exemple, ce sera à la banque de mettre à disposition les fonds nécessaires pour terminer les travaux de votre maison. Vous pouvez obtenir la liste des entrepreneurs agréés sur le site du SPF Economie en cliquant ici ou sur simple demande : **info@ufbe.be**

I CANNES

La Belgique bien présente

Avec sa 74^e édition qui débute à Cannes, le plus important festival du cinéma mondial renoue avec ses habitudes après une interruption due à la crise sanitaire. Cette année, c'est le 17 juillet que les prix, dont la fameuse Palme d'or, seront distribués. Notre pays a toutes ses chances. En effet, nous serons particulièrement bien représentés, tant par nos films que par nos acteurs et actrices. «Les Intranquilles» de Joachim Lafosse figure en lice avec 24 producteurs pour la Palme d'or. Côté interprètes, il est certain que notre compatriote Virginie Efira ne passera pas inaperçue dans le rôle de la nonne sensuelle et mystique «Benedetta» de Paul Verhoeven (réalisateur, entre autres succès, de «Basic Instinct»). «Un monde» de Laura Wandel dans la catégorie Un certain regard, qui vise à mettre à l'honneur des œuvres audacieuses et originales de cinéastes encore peu connus, devrait lui aussi retenir l'intérêt par son interprétation de la vie des

écoliers à travers le regard d'une enfant. Retenons aussi «Mon légionnaire» dans lequel Rachel Lang conte l'histoire des hommes qui se battent pour la France et de leurs femmes qui luttent pour garder leur amour bien vivant. Il s'agit de son deuxième long métrage, produit par la société belge Wrong Men avec le soutien du Centre du cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il sera présenté à la Quinzaine des réalisateurs. Et, issu de la même société de production, pour la Semaine de la critique, qui se consacre à la découverte des jeunes talents, en mettant à l'honneur des premiers et deuxièmes films : «Rien à foutre», consacré au quotidien d'une hôtesse de l'air d'une compagnie low cost, a été sélectionné. Il s'agit du premier long métrage de Julie Lecoustre et Emmanuel Marre avec Adèle Exarchopoulos à l'affiche. Espérons donc qu'avec tout ce talent, le cinéma belge créera la surprise sur la Croisette.



I PRESTIGE

Le bar de l'hôtel Métropole a rouvert

L'hôtel Métropole était le seul hôtel indépendant 5 étoiles de la capitale belge. Situé en plein centre historique de Bruxelles, il relève la beauté de la place De Brouckère de sa façade classée.

L'établissement a commencé son activité hôtelière à la fin du XIX^e siècle, lorsqu'une clientèle fortunée recherchait des endroits luxueux, offrant le meilleur en termes de confort pour l'époque et proposant des services de qualité lors de ses déplacements.

Après des déboires dus notamment à des travaux d'aménagement du quartier, l'épidémie devait lui donner le coup de grâce, en 2020, l'hôtel ferme ses portes. Heureusement, l'enthousiasme et la détermination d'une partie du personnel a permis la réouverture du bar, de la brasserie et de la terrasse de l'institution mythique. En effet par le passé l'endroit avait accueilli des hôtes prestigieux du monde du spectacle et de la politique, des personnalités mondialement célèbres avaient évolué sous ses ors, ses colonnes de marbre aux chapiteaux corinthiens, ses verrières Art nouveau et ses miroirs géants; autant de décors au luxe et à la richesse débordants qui en faisaient un lieu exceptionnellement chaleureux où l'on se sentait « Any where out of the world »*.

Sarah Bernard, Maurice Chevalier, Roosevelt, le général De Gaulle, Yehudi Menuhin, Jacques Brel, Toots Thielemans, ... y ont séjourné; Annie Cordy y possédait sa suite, son pied-à-terre bruxellois comme elle aimait à le dire. Avec la réouverture de ce bar et de cette terrasse, Bruxelles retrouve une partie de l'époque où elle chantait.

I PATRIMOINE CULINAIRE

La mayonnaise

Les frites belges inégalées sont à juste titre louées à maintes reprises. Cela inclut notamment la sauce froide jaune très claire connue sous le nom de mayonnaise. Un nom aussi fluide que la sauce elle-même.

Nous, Belges, combinons principalement cette substance un peu acide avec des frites ou la mélangeons à des salades. Nous n'aimons pas vraiment la variété la plus sucrée. Ne vous y trompez pas : la mayonnaise faite maison est qualitativement supérieure à la mayonnaise industrielle. Toutefois, il est important de savoir qu'elle ne se conserve pas aussi longtemps. Pour une mayonnaise fraîche, il faut des jaunes d'œufs, du vinaigre naturel, de l'eau tiède, de la moutarde forte, de l'huile d'arachide ou une autre huile du poivre et du sel et éventuellement du jus de citron.

La composition officielle est un sujet sérieux depuis près de 70 ans. En 1955, notre loi prescrit que la fameuse sauce doit contenir, entre autres, au moins 80 % de matières grasses et 7,5 % de jaune d'œuf.



Un Schaarbeekois, a même inventé pour l'expo universelle de Milan (2015) un cornet aéré qui maintient les frites croustillantes et cerise sur le gâteau ou plutôt mayonnaise sur les frites, un compartiment sauce intégré pour une dégustation plus pratique.

I FOIRE DE BRUXELLES

Elle a tenu bon

Jusqu'au 22 août, 129 attractions, réparties sur plus de 2 km de long, de l'avenue de l'Abattoir au boulevard du Midi, sur le ring intérieur de Bruxelles, attendent les amateurs de fête foraine dans le respect des règles Covid. Dirigeants, administrateurs locaux, épidémie... rien ni personne n'aura eu ou n'aura la peau de cette fête populaire.

Comme l'épidémie de coronavirus n'est pas encore domptée, les précautions bien connues restent en vigueur à la Kermesse de Bruxelles. Nous n'avons pas à craindre les situations à l'époque de l'empereur Charles Quint au XVI^e siècle et de l'empereur Joseph II au XVIII^e siècle. Ils n'ont pas hésité à prendre des mesures drastiques contre la rêverie licencieuse. Si cela ne surprend guère de la part de l'empereur d'Autriche Joseph II on est plutôt étonné de l'attitude de Charles Quint, connu comme un bon

vivant. Mais les Bruxellois ont toujours su contourner habilement les obstacles mis en travers d'une de leurs distractions favorites. En 1841, le bourgmestre Charles de Brouckère, un Français qui n'était apparemment pas un gai luron, songea à y mettre le holà. Il a qualifié le lieu de divertissement médiéval défraîchi qu'il entendait définitivement supprimer, même s'il faut dire un peu pour sa défense que le choléra était endémique dans sa ville à cette époque. En fait de pérennité... Quarante ans plus tard, en 1880, le bourgmestre Félix Vanderstraeten - un brasseur - donne le feu vert pour relancer les divertissements séculaires. Tout le carrousel a repris de plus belle avec pour devise « ça bouge, ça tourne et ça waggelse dandine ». Et malgré les critiques persistantes dont elle fut l'objet, **la foire du Midi à Bruxelles est toujours là** est toujours là.

I ART NOUVEAU

L'hôtel Solvay enfin rouvert au public

Cette maison de maître est un repère capital dans l'histoire de l'Art nouveau et une œuvre d'art totale. Parfait exemple du savoir-faire de l'architecte belge Victor Horta (1861-1947), considéré comme le précurseur de ce style dont Bruxelles est le berceau. Depuis peu, ce chef-d'œuvre architectural est accessible aux curieux, sur rendez-vous.

Construit entre 1895 et 1903, il s'agit d'une commande d'Armand Solvay, le fils du célèbre industriel, cet hôtel particulier, classé au patrimoine de l'Unesco en 2000, explore des techniques de pointe de l'époque (chauffage, électricité, climatisation,...), sans parler de sa décoration d'intérieur d'une beauté époustouflante. L'immense fortune du commanditaire explique que pour ce très

gros projet, situé sur l'avenue Louise, l'architecte a reçu carte blanche sans aucune limitation financière.

Ce qui en fait une œuvre d'art totale c'est qu'absolument tout y est signé Victor Horta. Les plans et les façades, la cage d'escalier qui donne sur les différents salons, les verrières raffinées et les grandes portes vitrées bien sûr, mais aussi tout le mobilier intégré à la maison, jusqu'au piano, aux plinthes, aux cache-radiateurs. Ce qui en fait, en outre, un lieu unique c'est que l'hôtel a gardé l'intégralité de ce mobilier et de ses décorations d'origine. Par ailleurs, Bruxelles possède encore à l'heure actuelle plus de 500 constructions de style Art nouveau.

Pour réserver votre visite, rendez vous sur www.hotelsolvay.be

I START-UP BELGE

Levita sublime les plus grandes marques de luxe

Avec sa gravity window, Levita devient la seule start-up belge à rejoindre l'incubateur à start-up du leader mondial de l'industrie du luxe, le groupe LVMH. Ce sont deux Liégeois, Clément Kerstenne et Philippe Bougard, fondateurs de la société Levita, qui ont été à la base de ce défi de magiciens. Aidés par des investisseurs et partenaires locaux, ils ont conçu il y a moins de deux ans une vitrine dans laquelle les objets se retrouvent en état de lévitation.

Leur prouesse technique avait été vue pour la première fois à Singapour dans la vitrine d'une boutique d'horlogerie de luxe. Puis dans la foulée, une vingtaine d'exemplaires de leur Gravity Display avaient été installés dans des villes telles que Tokyo, New York, Dubaï ou encore Shanghai pour sublimer divers objets de luxe en les faisant flotter en apesanteur.

Un pas supplémentaire vient à présent d'être franchi par Levita. Parmi 950 candidatures, l'innovation de la société liégeoise a été une des rares retenues au sein de l'incubateur à start-up du géant français LVMH. Présente en juin 2021 au salon VivaTech, le plus grand rendez-vous des start-up et de la tech en Europe, Levita va s'installer à Paris et bénéficier durant les six prochains mois d'un programme de soutien personnalisé en profitant du réseau exclusif du géant du luxe. Outre la capacité des gravity windows à soulever des objets toujours plus lourds, de nouvelles avancées techniques sont aussi attendues. Un projet d'apparition magique d'objets serait ainsi en cours de développement.

I RÉDIGER SON PROPRE TESTAMENT ?

Faites-le enregistrer par une étude notariale !

Légalement, vous n'êtes pas obligé de faire appel à un notaire pour rédiger votre testament, c'est pourtant fortement recommandé. Vous voulez quand même rédiger votre propre testament ? Assurez-vous alors de demander au notaire de l'enregistrer. Il ne se contente pas de sauvegarder le testament, mais s'occupe également de l'enregistrement dans un registre central. **Vous pouvez rédiger votre propre testament**

Pour que votre testament soit valide, il doit être écrit à la main (la dactylographie n'est pas autorisée), être daté et signé.

Ce testament sera présenté à un notaire à votre décès. Il doit donc être le **plus clair possible**. N'hésitez pas à réaliser une version préliminaire.

Vous voulez être sûr que votre testament sera effectivement exécuté ? Pour cela, vous devez vous assurer que le contenu soit conforme juridiquement. La connaissance du droit des successions est donc indispensable.

Une protection contre la perte ou la destruction

Lorsque l'on rédige soi-même un testament, il se peut qu'il prenne la poussière pendant des années. De plus, le **risque de le perdre est important**, par exemple lors d'un déménagement. Vous pouvez éventuellement préparer une note qui indique l'emplacement de votre testament. Une autre possibilité serait d'enregistrer ce document en format numérique dans Izimi. Ce coffre-fort digital est une plateforme sécurisée et gratuite qui vous est proposée par le notariat belge.

Attention tout de même ! Seul votre testament manuscrit original compte. Le téléchargement d'une copie ou d'une photo dans Izimi n'aura pas la même valeur de preuve. Mais Izimi vous permet de retrouver facilement tous vos documents importants. De plus, vous pouvez les partager avec qui vous voulez !

Un autre risque est la destruction. Imaginez qu'un de vos héritiers découvre le testament et ne soit pas satisfait de vos dernières volontés. Il pourrait facilement le déchirer ou le jeter pour éviter qu'il soit exécuté. Par conséquent, assurez-vous de remettre votre testament à un notaire pour qu'il le conserve en lieu sûr. Ainsi, il ne pourra jamais être perdu et/ou détruit.



Plus facile à tracer

Une étude notariale peut enregistrer les testaments olographes au registre central des testaments (CRT). De cette façon, le contenu des actes reste secret mais les notaires pourront facilement retrouver les données de l'étude notariale qui a établi et conservé l'acte en question. Vous êtes ainsi certain que vos volontés seront connues et respectées.

Un testament authentique est préférable

Le fait que vous puissiez rédiger vous-même un testament de manière valide n'élimine pas les autres risques. Le droit des successions est complexe et les règles fiscales changent de temps en temps. Les conseils juridiques d'un notaire réduisent le risque de discussions futures. Un testament authentique (rédigé par un notaire) offrira toujours une plus grande certitude. N'hésitez pas à vous renseigner chez le notaire concernant les taxes, les honoraires et les frais. Envie de plus d'infos ? N'hésitez pas à télécharger l'infocarte sur le testament en cliquant ici ou sur simple demande : info@ufbe.be

I UFBE

Comment nous contacter ?

Malgré la situation compliquée, nous restons joignables. Nous avons dû nous réorganiser de nombreuses fois en tenant compte des recommandations des Autorités. Vous pouvez nous joindre par téléphone du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 12h à 16h au 02/217 13 99. Chacun de nos spécialistes occupe une demi-journée par semaine. N'hésitez pas à nous demander le planning à l'adresse suivante : info@ufbe.be Le service fiscalité est joignable par email : secretariat@ufbe.be Pour toutes vos questions sur les cotisations et les abonnements, vous pouvez contacter le service

membres : membres@ufbe.be
Pour toutes autres questions : info@ufbe.be
Il est possible d'obtenir des rdv skype, zoom, team sur simple demande.

Les permanences téléphoniques fiscales sont maintenues les mardis et jeudis de 15h à 18h. Les permanences générales en Provinces sont maintenues à Charleroi, Tournai et Namur, vous pouvez obtenir le planning sur simple demande. Cependant, ces permanences générales sont annulées à Mons et Liège pour l'année 2021.

I FRANCE

Inscription en ligne via e-Consul

La modernisation des services consulaires continue, en proposant une nouvelle facilité en ligne. Les Consulats généraux de Belgique à Paris et Marseille vous offrent la possibilité de vous inscrire en ligne dans les registres consulaires de la population. Cela se fait par le **site web e-Consul**.

Vous avez accès à ce site Web si vous :

- êtes Belge
- n'êtes pas (ou plus) inscrit dans une commune belge, car vous avez communiqué votre départ à l'étranger à cette commune
- possédez une carte eID belge valide et activée
- connaissez votre code PIN et disposez d'un lecteur de carte

Pour plus d'informations sur l'inscription, n'hésitez pas à consulter nos pages web dédiées à ce sujet, aussi bien en ce qui concerne l'inscription dans les registres de notre **Consulat général à Marseille**, que dans les registres de notre **Consulat général à Paris**.

Pour plus d'infos : <https://econsul.diplomatie.be/fr/Account/Login?returnUrl=%2F>

I NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ BELGE AVEC EMPREINTES DIGITALES

Comment ça marche ?

Conformément à la réglementation européenne, toutes les cartes d'identité délivrées par les pays-membres de l'UE doivent contenir les empreintes digitales de 2 doigts (index) au plus tard à la mi-2021. Toutes les communes belges sont déjà passées aux nouvelles cartes d'identité avec empreintes digitales depuis fin 2020. Dans les semaines à venir, tous les consulats de carrière belges feront de même.

Depuis le 21 juin 2021, vous devrez vous rendre en personne, sur rendez-vous, au Consulat général de Belgique compétent pour votre pays de résidence afin d'obtenir une carte d'identité électronique (e-ID) ou une Kids-ID (si votre enfant a 6 ans ou plus).

Vous pourrez déjà prendre un rendez-vous auprès de votre consulat de carrière pour une carte d'identité aux empreintes digitales. Nous sommes conscients qu'une demande de carte d'identité demandera ainsi plus d'efforts de vous. Mais ce n'est qu'ainsi que nous pourrions maintenir la reconnaissance internationale de la carte d'identité belge (dans plus de 50 pays).

Bon à savoir :

- Si vous avez déjà une e-ID (ou Kids-ID), elle restera valable jusqu'à la date d'expiration.
- Le déplacement au consulat de carrière ne sera pas nécessaire pour les demandes d'une Kids-ID pour les enfants de moins de 6 ans. Pour une telle demande, le formulaire pourra toujours être envoyé au consulat de carrière.
- Le consulat de carrière pourra toujours envoyer les e-ID et Kids-ID demandées à votre domicile - le retrait en personne n'est pas nécessaire.
- Si vous souhaitez utiliser votre e-ID pour vous identifier sur internet et vous connecter aux sites web des administrations belges, vous devez activer votre carte. Pour ce faire, vous devez vous rendre en personne auprès de votre consulat de carrière ou tout autre consulat de carrière belge ou n'importe quelle commune belge avec votre e-ID (Kids-ID) et votre code PUK.
- Le code PUK des nouvelles e-ID et des Kids-ID ne doit plus être conservé après l'activation des cartes. Si vous avez oublié le code PIN d'une nouvelle carte activée, vous pourrez en obtenir un nouveau en vous rendant en personne et avec votre carte auprès de n'importe quel consulat de carrière ou commune. Un code PUK ou une réimpression du code PUK n'est plus nécessaire pour débloquer le code PIN des nouvelles cartes, dès qu'elles sont activées.

Qu'est-ce qui n'est pas possible ?

- La photo, les empreintes digitales et la signature que vous avez éventuellement fait enregistrer lors d'une demande précédente d'e-ID ou de passeport ne peuvent pas être réutilisées pour une nouvelle demande e-ID pour des raisons légales et de protection des données.
- Demander une e-ID ou Kids-ID auprès d'un consulat de carrière autre que celui où vous êtes inscrit(e), comme c'est le cas pour un passeport ordinaire, n'est pas possible.

Une alternative en Belgique :

- **Depuis le 21 juin 2021**, vous pourrez demander votre e-ID/Kids-ID auprès (1) de la commune belge de votre dernière inscription en Belgique, (2) votre commune belge de naissance si vous n'avez jamais habité en Belgique mais y êtes né(e), ou (3) une commune belge de votre choix si vous n'avez jamais habité en Belgique et que vous n'y êtes pas né(e) non plus. Toutefois, c'est un peu plus cher (tarif autour de 100 euros, le prix varie légèrement d'une commune à l'autre). La carte et le code PUK seront ensuite livrés à la commune au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivants et vous pourrez activer la carte immédiatement à la commune.
- Une demande de Kids-ID auprès d'une commune belge est possible, mais seulement à condition que les deux parents soient présents - ce n'est qu'ainsi que nous pouvons supposer que la législation concernant l'autorité parentale du pays où l'enfant belge vit est respectée.
- Tant que l'enfant n'a pas encore 12 ans, la **Kids-ID** n'est remise qu'au parent qui vit à la même adresse que l'enfant. Par contre, une **e-ID** (à partir de l'âge de 12 ans) n'est délivrée qu'au titulaire, même s'il est encore mineur.



Simplifiez-vous la détaxe.

L'application la plus simple, la plus efficace et la plus avantageuse du marché selon nos utilisateurs. **Vérifiez par vous-même !**

NOTAIRES.BE

Planifier sa succession à l'étranger

Vous avez des biens à l'étranger ou vous allez bientôt déménager à l'étranger ? Alors il peut être utile de réfléchir au règlement de votre succession. Il est important de savoir quelle loi nationale (et donc quelles règles de succession) s'appliquera à votre succession.

Quelle loi s'applique au traitement de votre succession ?

Le principe de base est que le pays dans lequel vous avez votre dernière "résidence habituelle" détermine la loi qui s'appliquera au traitement de votre succession.

Exemple : Viviane est une citoyenne française qui vit en Belgique depuis des années. Elle a toujours une seconde résidence en France. Ses enfants vivent et travaillent en Belgique et la famille ne se rend en France que durant les vacances. Des années plus tard, Viviane décède dans sa maison de vacances en France. Quelle loi s'appliquera ? C'est le droit belge qui s'appliquera à la succession parce que Viviane avait sa résidence principale et son travail en Belgique.

Avez-vous un lien plus étroit avec un autre pays ?

Exceptionnellement, la loi du pays avec lequel vous avez, en tant que testateur, un lien manifestement plus étroit avec un autre pays, peut être applicable.

Exemple : Paul a passé toute sa vie en Belgique, mais souhaite profiter du soleil espagnol pour les dernières années de sa vie. Il s'installe donc dans une maison de retraite espagnole. Paul décède quelques mois après son déménagement en Espagne. Bien que sa dernière résidence habituelle fût l'Espagne, l'autorité a néanmoins décidé d'appliquer le droit belge à la succession de Paul. Après tout, Paul a vécu toute sa vie en Belgique et seulement quelques mois en Espagne.



Vous vivez dans un autre pays que votre pays d'origine ?

Sachez que vous pouvez vous écarter du principe selon lequel le pays dans lequel vous avez eu votre dernière résidence détermine votre succession. Vous pouvez choisir par un testament ou une déclaration que la loi du pays de votre nationalité devrait s'appliquer à votre succession. , vous faites un "choix de loi".

Exemple : Patrick est un Belge qui a déménagé en Grande-Bretagne dans sa jeunesse pour y travailler. Il est marié à une femme anglaise. Ensemble, ils ont également construit une maison là-bas. Patrick est grand-père et songe de plus en plus à la planification de la relève. Idéalement, il souhaite que sa succession soit organisée conformément au droit belge. Le droit belge prévoit qu'une part minimale de l'héritage doit être réservée aux enfants, ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne. Patrick préfère dès lors que le droit belge s'applique : pour ce faire, il rédige un testament dans lequel il indique explicitement que le droit belge doit s'appliquer au traitement de sa succession. L'autorité britannique (dernière résidence habituelle) appliquera donc le droit belge à la succession de Patrick.

En tant que Belge, habitez-vous dans un autre pays ? Avez-vous des biens à l'étranger ? Les membres de votre famille vivent-ils en dehors de la Belgique ? Alors, le traitement de votre succession peut avoir un aspect international. **Vous n'êtes pas sûr de la loi successorale qui s'appliquera à votre succession ? Demandez conseil à votre notaire.**

Comment choisir la loi qui s'appliquera à ma succession ?

En tant que citoyen de l'UE, vous pouvez choisir que ce ne soit pas la loi du pays de votre dernière résidence habituelle mais celle de votre pays de nationalité (au moment du choix ou au moment du décès) qui s'applique à votre succession.

Si c'est votre souhait, il est conseillé de formuler ce choix de façon expresse, par testament. Votre notaire vous assistera dans cette démarche, n'hésitez pas à le contacter. Un conseil : si vous êtes expatrié, renseignez-vous sur la loi en vigueur de votre pays d'accueil afin de déterminer quelle loi sera la plus intéressante dans votre cas : celle de votre pays de résidence ou la loi de votre nationalité ? Exemple : le droit français vous permet de déshériter totalement votre conjoint dans certains cas, contrairement au droit belge.

Attention, le tribunal peut refuser l'application d'un droit étranger s'il est contraire à l'ordre public. Ainsi, une disposition qui contient des discriminations fondées sur le sexe, la race ou les croyances religieuses des héritiers devra être écartée au nom de l'ordre public.

Vous voulez en savoir plus sur les différentes lois en matière de succession et sur la manière dont vous pouvez planifier votre succession dans les différents États membres ? Surfez sur le site <http://www.successions-europe.eu>. Ce site met à disposition des citoyens des fiches d'information sur le droit des successions des 22 États membres qui disposent de notaires et ce, en 3 langues : le français, l'anglais et la langue du pays concerné.

Que se passe-t-il si vous avez plusieurs nationalités ?

Vous pouvez dans ce cas choisir la loi de n'importe lequel des pays dont vous possédez la nationalité.

PARENTS-THÈSES,

Une plate-forme belge de soutien aux parents

L'expatriation peut exacerber parfois les problèmes liés à la famille, l'adolescence, l'éducation, la connaissance de soi. En cause : le déracinement culturel, l'isolement géographique, la perte des repères...

Loin de vos références culturelles et sociales, avec peu d'accès direct à des intervenants et des spécialistes parlant votre langue, vous cherchez des pistes et des ressources pour vous aider à mieux vivre votre famille ? Parents-Thèses est une association belge qui a pour mission de soutenir les parents par des conférences qui les aident à prendre soin d'eux, de leur relation avec leurs enfants, avec leurs ados, de les soutenir également dans leur couple et leur famille.

Sa plate-forme de conférences en ligne vous propose, en dehors des réseaux sociaux et sur un espace privé, l'accès à des conférences données par des experts belges francophones reconnus en éducation, pédagogie et connaissance de soi.

Sa bibliothèque des conférences comprend actuellement près de 50 conférences, accessible 24 h/24h, sur des thèmes différents à suivre en fonction de vos besoins, de vos questions. Tous les mois, une à deux conférences se rajoutent à cet espace.

Voici quelques thèmes abordés :

- Quelles pédagogie pour mon enfant ?
- L'alcool, notre drogue culturelle ?
- Les métamorphoses de l'adolescent
- Apprendre à mieux vivre son stress
- Comment soulager la charge mentale ?
- Vivre mieux l'incertitude
- Estime de soi. S'estimer pour mieux grandir
- La fratrie, pour la vie !
- Les travers de la pédagogie positive
- La Communication Non Violente
- Nos besoins, nos émotions
- Changer de regard sur l'échec scolaire
- Responsabiliser les ados face à leur scolarité
- Nos loyautés familiales
- Le deuil, une occasion de renaître à soi
- Il y a deux amours dans le couple
- ...

En vous abonnant à Parents-Thèses, vous pourrez avoir accès à ces nombreuses ressources et aux avantages suivants :

- La plateforme est accessible 24/24
- Les intervenants sont reconnus et offrent un contenu de qualité
- Les sujets sont pertinents, regroupés par catégorie : « je prends soin de moi », « je prends soin de la relation avec mes enfants », « je prends soin de la relation avec mes ados », « mieux comprendre ma famille et mon couple »
- La bibliothèque de Parents-Thèses comprend à ce jour plus de 50 sujets, 60 heures de conférences (valeur inestimable)
- Tous les mois, une nouvelle conférence est programmée



Plus d'infos : <https://parents-theses.be/>
Pour s'abonner : <https://membre.parents-theses.be/>

UFBE

Venez découvrir notre nouveau site internet

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne de notre nouveau site internet : www.ufbe.be. Ce site a été développé par l'asbl SOCIALware qui a effectué un travail formidable : <https://www.socialware.be/fr>

Après plusieurs semaines de développement, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter la vitrine de notre association. Ce site a été pensé pour nos membres, mais aussi pour nos partenaires. Il permettra d'accompagner notre essor commun et de faciliter vos démarches.

Vous y trouverez des informations spécifiques aux expatriés, il est possible d'y renouveler votre cotisation via l'onglet « Devenir membre », vous pouvez également effectuer des dons à notre association de manière simple et sécurisée. Nous avons également mis en place un formulaire de contact afin que vous puissiez nous joindre plus facilement. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais de ce formulaire de contact.

En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

VOUS VIVEZ EN PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE OU À LA CÔTE ?

Attention aux modifications du legs en duo depuis le 1^{er} juillet 2021

En Flandre, le legs en duo perdra son attrait fiscal depuis le 1^{er} juillet 2021. Vous vivez en périphérie bruxelloise ou à la côte ? Attention, ces modifications pourraient impacter votre testament. N'hésitez pas à contacter un notaire pour plus d'informations personnalisées.

Qu'est-ce que le legs en duo ?

Vous n'avez pas d'enfants ? Vous souhaitez léguer votre patrimoine ou une partie de celui-ci à des frères et sœurs ou à des amis ? Le legs en duo permet d'alléger la taxation des droits de succession, normalement très importante dans ce genre de situations. Vous léguerez alors votre patrimoine à une association ou une fondation, faiblement taxée en droits de succession, à charge pour elle de payer la totalité des droits de succession.

À côté de l'avantage fiscal, vous faites aussi une bonne action grâce au legs en duo.

Attention, à partir du 1^{er} juillet, la Flandre apporte de nombreux changements à cette technique. Comme savoir si vous êtes éventuellement impactés ?

Il faut regarder les 5 années qui précèdent le décès. Si vous avez vécu dans plus d'une région pendant cette période (en

Belgique), ce sont les règles de la région dans laquelle vous avez vécu le plus longtemps pendant cette période qui est applicable. Si vous vivez en Flandre, attention !

Quelles sont les modifications ?

Les héritiers ne bénéficieront plus d'aucun avantage fiscal grâce au legs en duo en cas de décès à partir du 1^{er} juillet 2021 en Flandre. Avec la modification des règles fiscales, les bonnes œuvres devront payer davantage et refuseront peut-être le legs en duo. Si vous aviez prévu cette technique dans votre testament, ne tardez pas et renseignez-vous auprès d'un notaire pour modifier éventuellement votre testament.

À partir du 1^{er} juillet 2021, il sera désormais possible de léguer par testament une partie de votre héritage à un ami jusqu'à 15.000 € au taux le plus bas, à savoir 3% (au lieu de 25%). De cette manière, votre ami économisera un maximum de 3.300 €.

De plus, il sera aussi fiscalement très intéressant de léguer vos biens à une bonne cause puisque le taux des droits de succession sera réduit à 0%.

I J.O. TOKYO

Des médailles belges sportives et technologies

Outre sa délégation sportive, la Belgique peut aussi s'enorgueillir de compter 20 entreprises technologiques participant au bon déroulement des JO de Tokyo. Un record !

Vingt entreprises technologiques belges sont actives actuellement aux Jeux olympiques d'été. Elles forment un « Team Belgium » extra-sportif qui s'est constitué au lendemain des précédents JO, ceux de Rio 2016. L'initiative en revient à Agoria, l'Organisation des entreprises technologiques, dont la mission est, avec ses 1.700 sociétés membres, d'ouvrir la voie à toutes les entreprises belges que la technologie inspire et qui veulent contribuer au progrès dans le monde grâce au développement ou à la mise en œuvre d'innovations. A Tokyo, outre la plus grosse délégation sportive jamais envoyée, avec ses 122 athlètes, la Belgique établit donc d'ores et déjà un autre record en termes de plus grande participation technologique au plus grand événement sportif de la planète. Que cela soit en termes de durabilité, de sécurité, de médias ou de connectivité, voici quelques-unes des entreprises belges actives aux JO de Tokyo dans le cadre du club technologique Agoria Sports & Entertainment :

- EVS (Liège), reconnu de longue date comme le leader de la technologie vidéo en direct, fournit les solutions de replay, gestion de contenu et distribution de contenu vidéo live auprès du broadcaster hôte ainsi qu'une grande partie des broadcasters ayants droits présents à Tokyo et déployés à travers le monde.
- Veldeman (Bree) fournit 400 structures de tentes d'une superficie totale de 30.000 mètres carrés, spécialement conçues pour le marché japonais pour résister aux typhons.
- Pitagone (Anderlecht) fournit des barrières de sécurité aux autorités locales.



- Lapauw International (Courtrai) réalise un projet de blanchisserie industrielle pour le linge d'hôtel.
- RT Loc (Merksplas) fournit des technologies portables qui surveillent le positionnement et d'autres caractéristiques des prestations des athlètes.

En ce qui concerne le bilan des sportifs, la Belgique a connu ses meilleurs Jeux olympiques à Tokyo depuis ceux de Paris en 1924 en décrochant trois médailles d'or. Au total la Belgique a ramené sept médailles à cela il faut ajouter sept 4ème places et 26 Top 8, le Team Belgium égale sa performance des Jeux de Londres en 1948 et fait mieux que lors de la précédente édition à Rio en 2016 :

Or

- **Nina Derwael** : Gymnastique artistique - barres asymétriques
- **Nafissatou Thiam** : Athlétisme, heptathlon
- **Équipe de Belgique masculine de hockey** : Hockey

Argent

- **Wout van Aert** : Course sur route

Bronze

- **Matthias Casse** : Judo -81 kg
- **Équipe de Belgique de saut d'obstacles**
- **Bashir Abdi** : Marathon

I LE NUMÉRO 112

C'est quoi ?

Vous pouvez entrer en communication avec les centres d'appel 24h/24 et 7j/7 pour une aide urgente. Les opérateurs au sein des centrales d'urgence sont toujours prêts à vous aider en cas de besoin. Ils vous rassurent, vous indiquent ce que vous devez faire, vous conseillent et préviennent les services de secours nécessaires.

Il existe une CU112 ainsi qu'un Centre pour l'Information et la Communication (CIC 101) dans chaque chef-lieu de province ainsi qu'à Bruxelles. Dans le Brabant wallon, il n'y a pas de Centrale d'urgence 112, mais les appels sont traités à la Centrale d'urgence 112 Hainaut. Au total, 650 opérateurs et calltakers du Service Public Fédéral Intérieur travaillent au sein des centrales d'appels d'urgence. A leurs côtés on trouve des directeurs médicaux et des régulateurs dans les CU112 et des agents de police au sein des CIC 101. Les opérateurs et les calltakers des centrales d'appels d'urgence traitent annuellement plus de six millions d'appels. Le job d'opérateur ou de calltaker n'est pas facile. Ce sont des professionnels qui doivent pouvoir gérer des circonstances stressantes, évaluer des incidents difficiles et avoir une aptitude certaine

à la communication. Après une formation de base de 3 à 4 mois, les opérateurs doivent encore suivre une formation sur le terrain qui dure également plusieurs mois.

Le numéro d'urgence 112 en Belgique:

En Belgique, il existe deux grands numéros d'urgence :

- 112 pour les pompiers et les ambulances
- 101 pour la police

Le numéro d'urgence "112" est le seul numéro d'urgence que vous pouvez appeler gratuitement, dans toute l'Europe, si vous avez besoin de l'aide urgente des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police. Si vous appelez, en Belgique, le numéro d'urgence 112 pour la police, vous serez transféré au numéro d'urgence 101. Vous pouvez, de ce fait, perdre un temps précieux. Si vous avez besoin de l'aide urgente de la police, nous vous conseillons dès lors de former directement le 101.

En Belgique, les appels d'urgence via le numéro 100 parviennent actuellement au même endroit que les appels d'urgence au numéro 112 : aux Centrales d'urgence 112 (CU112). Plus d'info : www.112.be

I ODOO

Une double licorne wallonne

C'est une histoire qui commence à germer dans un kot à Louvain-la-Neuve au début des années 2000. Fondée en 2004, Odoo est devenue aujourd'hui ce que l'on appelle une licorne, une start-up technologique non cotée en bourse mais qui dépasse le milliard de dollars de valorisation. On pourrait même parler de double licorne car elle dépasse les 2 milliards d'euros.

Installée dans le parc scientifique de l'UCLouvain, la Smart Valley belge, Odoo, la société de logiciels de gestion pour entreprise, est un des fleurons de la technologie wallonne. Elle rejoint dans le club très restreint des licornes belges, Collibra (Bruxelles) et Combell (Gand). Ses solutions informatiques s'exportent en Europe, aux Etats-Unis et en Asie-pacifique.

Ses produits phares sont des logiciels utilisés pour la comptabilité, les inventaires, la gestion

des ressources humaines, le marketing, la création de site... tous ces outils indispensables au développement d'une entreprise. Avec ses 7 millions d'utilisateurs dans le monde, inutile de préciser que Odoo est rentable puisqu'elle connaît une croissance annuelle de ses revenus de 60 à 70 %.

Si jusqu'à présent la clientèle et les prospects se retrouvaient dans les PME, Odoo entrevoit de jouer dans la cour des grandes entreprises internationales. Pour l'instant, le plus grand investissement consenti par la firme est dans le capital humain, « les salaires constituent 80 % des dépenses, 1000 personnes engagées en 2020 » précise Fabien Pinckaers, l'heureux Manager de l'année à la tête d'Odoo. Et dire que cela a commencé dans un kot de Louvain-la-Neuve pendant les études d'ingénieur informaticien de son fondateur ! Un peu notre Steve Jobs belge.

ATTENTION CHANGEMENT DE L'ADRESSE E-MAIL DE L'UFBE:
info@ufbe.be au lieu de ufbe@skynet.be

Suite à un changement d'opérateur, l'adresse ufbe@skynet.be sera désactivée prochainement. C'est pourquoi nous avons créé une nouvelle adresse qui nous appartient: nous vous invitons donc à prendre note de notre nouvelle adresse courriel/e-mail: info@ufbe.be
 Merci d'utiliser cette nouvelle adresse dans le cadre de nos futurs échanges.

L'UFBE souhaite vous demander d'envoyer vos nouvelles coordonnées email et courrier à l'adresse suivante : info@ufbe.be afin de pouvoir avoir la base de données la plus à jour possible et vous envoyer les dernières informations à votre bonne adresse.

UNION FRANCOPHONE DES BELGES À L'ÉTRANGER asbl

18 rue Joseph II | 1000 Bruxelles | www.ufbe.be | Tél +32 (0) 2 217 13 99 | info@ufbe.be | Éditeur responsable : Christian Bauwens, Président.
 Équipe de rédaction : Hugues du Roy de Blicquy, Pierre Jossart, Diego Angelini | Secrétariat : Amina Boukourna | Base de données : Stéphanie Oreins

**“Chuuut!!!
Ce véhicule est une location.”**

moving *William's* way

Europcar
moving your way

Réservez un véhicule de la gamme Selection et nous vous garantissons le modèle que vous avez réservé.

SELECTION

Tarifs

- **Affiliation pour 12 mois à l'UFBE: 60€*** (y compris abonnement annuel au Journal, conseils individuels et services aux membres, notices, tarifs privilégiés "membres UFBE")

* Montant à majorer la première année uniquement de 40€ pour droit d'entrée et frais de constitution du dossier de membre.

- **Abonnement version électronique: 25€ (6 numéros bimestriels)**

Formulaires et paiements sécurisés par carte de crédit ou virement bancaire sur le site www.ufbe.be (rubrique "Affiliation")



ING IBAN : BE21 3100 54 97 1303 • BIC : BBRUBEBB
 BNPParibas FORTIS IBAN : BE64 210 047 423 352 • BIC : GEBABEBB
 Questions ? info@ufbe.be ou +32(0)2 217 13 99

Avec le soutien de



Conditions spéciales membres UFBE — pour plus d'infos : contacter l'UFBE.